



**2025 / 184 /D/ANAFOOT/DG/DAF/SDB/2025 DU 01 OCT 2025**

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE CONSECUTIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/2025 DU 20 aout 2025**

**POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL MEDICAL AU BENEFICE DU CENTRE MEDICO SPORTIF ET SOCIAL DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/014 du 15 Juillet 2018 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014/363 du 25 Septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n° 00000226/MINMAP/MINFI du 6 aout 2013 fixant les indemnités de session des Président, Membres et Secrétaires des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2017/244 du 24 Mai 2017 portant nomination du Directeur Général de l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT) ;

Considérant les nécessités de service.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Entreprise ci- après désignée est retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
<b>ETS EBCASH &amp; SERVICES</b>  Tél : 655 765 877 620 269 032	<b>Pour l'Acquisition du Matériel Médical au Bénéfice du Centre Médico Sportif et Social de l'Académie Nationale de Football</b>	37 000 000	Quarante-cinq (45) jours

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

Yaoundé, le 01 OCT 2025

**Ampliation :**

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;
- Archives.





**COMMUNIQUE N° 007 /C/ANAFOOT/DG/DAF/SDB/2025 du 01 OCT 2025**

**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/2025 DU 20 août 2025.**

**POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL MEDICAL AU BENEFICE DU CENTRE MEDICO SPORTIF ET SOCIAL DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL**

**Le Directeur Général communique :**

**2025/184 /D/ANAFOOT/DG/DAF/SDB/2025 DU 01 OCT 2025**

Par Décision N° 2025/184 /D/ANAFOOT/DG/DAF/SDB/2025 DU 01 OCT 2025  
 L'Entreprise ci-après désignée a été retenue comme adjudicataire de la lettre commande relative à la prestation susmentionnée :

Soumissionnaire	Nature de la prestation	Montant TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
<b>ETS EBCASH &amp; SERVICES</b>  Tél : 655 765 877 620 269 032	<b>Pour l'Acquisition du Matériel Médical au Bénéfice du Centre Médico Sportif et Social de l'Académie Nationale de Football</b>	<b>37 000 000</b>	<b>Quarante-cinq (45) jours</b>

Ladite Entreprise est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à l'Académie Nationale de Football, Département de l'Administration et des Finances aux fins de l'élaboration de la lettre commande y afférente.

Yaoundé, le 01 OCT 2025

**Ampliation :**

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication) ;
- P/CIPM/ANAFOOT ;
- Intéressé (à titre de notification) ;
- Archives.

**LE DIRECTEUR GENERAL,**



*Onow Ngatchou*